

## Délibération n°CA-2021-70 Fusion des CPI de Cirey-Vandelans et de Beaumotte-La Barre

### Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23      Date de convocation : 1<sup>er</sup> octobre 2021  
Présents : 17      Quorum fixé à 12 membres  
Votants : 17  
Procurations : 0

### Résultats du vote :

Voix "pour" :	17
Voix "contre" :	0
Abstentions :	0

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
M Laurent BAILLY	X		
M. Benoît CORNU	X		
Mme Edwige EME	X		
Mme Marie-Claire FAIVRE	X		
M. Jean-Claude GAY	X		
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
M. Bernard PIQUARD	X		
Mme Christelle RIGOLOT	X		
M. Yves KRATTINGER		X	
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY		X	
Mme Isabelle ARNOULD		X	
M. Jean-Marie BERTIN		X	
M. Thierry BORDOT	X		
M. Thomas OUDOT	X		
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Frédéric BURGHARD		X	
M. Jean-Paul CARTERET	X		
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. Sylvain GUILLEMAIN	X		
Mme Marie BRETON	X		
M. Francis ABRY	X		
M. Gilles MARSOT	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		
Mme Karine GUILLEREY		
M. Laurent SEGUIN		
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Patricia FASSETNET		
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Véronique GRANDJEAN		
Mme Carole MICHEL		
Mme Sylvie MANIERE		X
M. Dimitri DOUSSOT		X
Mme Martine GAUTHERON		X
Mme Corinne BONNARD		X
Mme Isabelle GEHIN		
M. Michel RICHARD		
M. Hervé PULICANI		
Mme Corinne JEANPARIS		X
Mme Christelle CLEMENT		
M. René ROBERT		
M. Jean-Claude TRAMESEL		
Mme Monique BOUCRY		
M. Régis PINOT		
M. Gabriel CHARBONNIER		
M. François LAURENT		

### Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
CNE Maxime GERARD	X	
SCH Stéphane GILLET	X	
LTN Michel TOURDOT	X	
ADC Laurent LAMARCHE	X	
M. Gilles VIENNET	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD		
ADC Dimitri AIME		
LTN Michaël COUROUX		
ADJ Françoise VALEUR		
Mme Muriel PEREUR		

### Membres de droit

	Présent	Excusé
M. Michel VILBOIS, préfet de la Haute-Saône	X	
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le médecin lieutenant-colonel Florent NOËL, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône		X

### Étaient également présents

M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'état-major du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN, chef du secrétariat de direction

L'an deux mille vingt et un, le trois novembre, à neuf heures, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation de Monsieur **Yves KRATTINGER**, président du service départemental d'incendie et de secours, et sous la présidence de Madame **Edwige EME**, 1<sup>ère</sup> vice-présidente du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

---

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention d'entente opérationnelle du 06 août 2018 entre les CPI de Cirey-Vandelans et de Beaumotte-La Barre,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) réunis le 20 octobre 2021,

Vu l'arrêté n° DDSIS / R / N°15 du 18 octobre 2021 portant délégation à la 1<sup>ère</sup> vice-présidente.

---

Après avoir entendu les précisions données par Madame **Edwige EME**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Depuis le 6 août 2018, une convention d'entente opérationnelle permet l'engagement simultané du CPI de Cirey-Vandelans et du CPI de Beaumotte-La Barre pour toutes les opérations sur les quatre communes constituant les deux syndicats (Beaumotte-Aubertans, La Barre, Cirey-Bellevaux, et Vandelans).

Le 9 avril dernier, une réunion de travail avec les élus et les chefs de corps des CPI a conclu à une volonté de regroupement des deux CPI.

Ce regroupement entraînera, s'il est arrêté, la création d'un syndicat unique dit des 5 Chênes au 1<sup>er</sup> janvier 2022, et la création d'un seul CPI, le CPI des 5 Chênes, pour intervenir sur les quatre communes. A terme, il est prévu la création d'une caserne unique pour remplacer les deux casernes actuelles qui ne sont plus fonctionnelles.

Ce centre unique serait situé à 12 km du CI de Rioz et 8 km du CI de Montbozon. Il aurait une activité opérationnelle moyenne annuelle de 60 interventions et regrouperait en un même lieu les 16 pompiers des 2 casernes actuelles.

Les quatre communes et les deux syndicats doivent acter dans les mêmes termes le statut du futur syndicat. Ces formalités sont en cours.

Cette fusion des CPI de Cirey-Vandelans et de Beaumotte-La Barre a été soumise à l'avis des membres de la CATSIS le 20 octobre 2021.

En application de l'article R1424-36 du code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration du SDIS doit désormais rendre un avis conforme sur le projet de fusion, et la création d'un seul CPI.

Séparément, les deux CPI sont fragiles. L'entente opérée donne de bons résultats. Il apparaît dès lors pertinent de poursuivre la logique engagée il y a quatre ans.

Aussi, compte-tenu de l'intérêt opérationnel de maintenir un centre de première intervention sur ce secteur, il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir émettre un avis favorable à la fusion des CPI de Cirey-Vandelans et de Beaumotte-La Barre et la création du CPI des 5 Chênes.

## Décision

Les membres du conseil d'administration approuvent, **à l'unanimité**, la fusion des CPI de Cirey-Vandelans et de Beaumotte-La Barre et la création du CPI des 5 Chênes.

**Le président du conseil d'administration,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20211103-CA-2021-70-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2021

Affichage : 217/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



  
**Yves KRATTINGER**